

Notes d'allocution

« Non à l'initiative contre l'immigration de masse »

Conférence de presse du 16 janvier 2014

Andreas Rickenbacher, conseiller d'État

Président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP),

Chef de la Direction de l'économie publique (BE)

Mesdames, Messieurs,

Je me joins aux propos de ma collègue et je souhaiterais rappeler que l'économie suisse profite grandement de la main d'œuvre européenne. La libre circulation des personnes permet à nos entreprises de recruter des ressortissants de l'UE lorsqu'elles ne parviennent pas à occuper les postes vacants avec de la main d'œuvre locale. Nous préservons ainsi la compétitivité et la capacité d'innovation de notre place économique tout en garantissant des emplois et la prospérité.

Elle en dépendra encore plus demain. Pourquoi ? À partir de 2020, le nombre d'actifs sera en recul du fait de l'évolution démographique. La pénurie de main d'œuvre qualifiée se renforcera. Il ne s'agit pas d'un phénomène propre à la Suisse, mais d'un phénomène mondial. L'immigration sera de plus en plus déterminée par la demande et non plus par l'offre. C'est ce que les spécialistes appellent la « global war for talents ».

Suite au changement structurel de l'économie suisse vers une société du savoir technologique, la demande de main d'œuvre dans le domaine des MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) est particulièrement importante.

En Suisse, 16'000 postes de travail MINT ont été mis au concours en 2009 pour 2000 demandeurs d'emplois dans ce domaine. Selon une enquête réalisée par Swissmem, l'association faïtière de l'industrie suisse des machines, de l'électronique et de la métallurgie, 75% des entreprises ont des difficultés à recruter. Plus d'une entreprise sur quatre a des postes qui demeurent vacants pour le personnel technique.

En ma qualité de chef de la Direction de l'économie publique du canton de Berne avec son industrie horlogère, sa technique médicale et sa branche Cleantech, ces chiffres me laissent perplexes. Comme cela a été mentionné plus tôt, la pénurie de main d'œuvre qualifiée ne pourra être résorbée à moyen et à long termes par la seule immigration. De concert avec le SECO, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique a lancé en 2011 l'initiative Spécialistes. L'objectif est de mieux utiliser le potentiel de main d'œuvre nationale. La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux coordonnent et renforcent leurs efforts en la matière et veulent adopter des mesures supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

Par conséquent, nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas nous reposer sur la seule immigration pour répondre à la demande de l'économie.

Permettez-moi d'aborder un autre point important, directement en lien avec la libre circulation des personnes : les mesures d'accompagnement. Ces mesures ont été introduites avec la libre circulation des personnes.

Afin de préserver la paix sociale et de garantir une concurrence loyale entre les entreprises, nous devons combattre le dumping salarial et le travail au noir. Il va de soi que les salaires et les conditions de travail suisses doivent s'appliquer à tous les travailleurs en Suisse. En 2012, le canton de Berne a contrôlé 424 employeurs suisses, 1'023 travailleurs détachés soumis à l'obligation d'annonce et 1'151 personnes sur leur statut d'indépendant, soit 537 contrôles de plus que ce qui avait été convenu avec le SECO. Vous pouvez donc constater que les cantons prennent très au sérieux la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Les mesures d'accompagnement ont été adaptées au cours des dernières années : l'indépendance fictive peut maintenant être aisément combattue. La responsabilité solidaire de l'entrepreneur a été introduite dans les secteurs de la construction et du second œuvre lorsque ses sous-traitants ne respectent pas les conditions de salaire et de travail suisses. Les employeurs sont également désormais tenus de communiquer le salaire des travailleurs détachés.

En vue des débats publics sur la question du dumping social et salarial, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique s'est penchée sur la mise en œuvre des mesures. Elle en conclut que la mise en œuvre des mesures existantes doit être améliorée. La Conférence a formulé 22 mesures sur ce point. Je souhaiterais en mentionner deux :

À l'heure actuelle, il n'existe aucune base de données permettant aux cantons de savoir quelles entreprises ont déjà été contrôlées et selon quels critères, et si elles ont déjà été condamnées pour une infraction au droit du travail. Il est donc nécessaire de créer une base de données nationale. L'efficacité de l'action des cantons et des partenaires sociaux en serait fortement renforcée.

Les amendes administratives s'élèvent aujourd'hui à 5'000 francs, ce qui est bien trop faible. Les sanctions doivent être suffisamment sévères afin d'entraîner un changement de comportement.

Tous les partenaires sont sollicités pour l'optimisation des mesures d'accompagnement : la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux : la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra préserver la confiance de la population dans la libre circulation des personnes.

Les accords bilatéraux créent de la prospérité, les mesures d'accompagnement protègent du dumping salarial. L'initiative contre l'immigration de masse s'oppose à cela : avec une recette d'hier, l'UDC porte atteinte à notre économie, elle met en danger des emplois et la prospérité et elle vise à retourner aux contingents – un système dépassé qui est synonyme de surcroît de charges administratives pour les cantons, sans régler les problèmes de manière effective. Tout porte donc à affirmer qu'il faut rejeter l'initiative de l'UDC.